

trois ou quatre contrats d'assurance. Mais on ne fait jamais d'enquête pour découvrir de qui provient la restitution."

* *

Décidément la confession a du bon! même dans les affaires.

Un homme, qui ne se confiait pas, a dit un jour: "les affaires c'est l'argent des autres." C'était un banquier juif célèbre.

Quand on est chrétien, et que l'on se confesse sérieusement, le système financier reçoit comme on voit, de frappants démentis.

La Pénitence est un sacrement bien plus sérieux sous ce rapport que les tribunaux de la justice humaine.

L. Hacault.



LE PORT DU CHAPELET

Sous ce titre nous lisons dans la "Semaine religieuse de Québec". Le catalogue des Indulgences publié avec l'approbation de Léon XIII, le 29 août 1899, ne mentionne plus l'indulgence de 100 ans et autant de quarantaines accordée par Innocent VIII le 26 février 1491 dans sa Bulle "Splendor paternæ gloriæ" à ceux qui portent sur eux leur chapelet.

A la demande du Maître général des Dominicains, Sa Sainteté Pie X vient de renouveler cette indulgence à gagner, une fois le jour, par ceux qui portent dévotement sur eux leur chapelet par amour pour la Sainte Vierge. (31 juillet 1906).



NOMS DES MEMBRES DU CLERGE

QUI ONT CONTRIBUE A UN CADEAU SOUVENIR A L'OCCASION DES

NOCES SACERDOTALES DE

SA GRANDEUR MONSIEUR A LANGEVIN ARCHEVEQUE

DE ST BONIFACE

Les Révérends Messieurs: Gendron, curé de Lasalle, \$25 00; A. Magnan, vicaire à Laurier, 1 00; R.P. Rethvelt, curé de Brandon, 5 00; St-Amand, curé de St-Jean-Baptiste, 2 00; Derome, vicaire à St-Jean-Baptiste, 2 00; R.P. Delaere, curé de Yorkton, 10 00; R.P. Gaire, 5 00; R.P. Lorian, St-Adolphe, 5 00; Jubinville, curé de St-Félix, 10 00; R.P. Houle, curé de Makinack, 5 00; Kavanagh, curé de St-